




Envoyé en préfecture le 20/04/2018  
Reçu en préfecture le 20/04/2018  
Affiché le   
ID : 063-256303520-20180419-2018\_2\_7-BF

Département du Puy-de-Dôme  
Arrondissement de Clermont-Ferrand

## Séance de l'assemblée délibérante du 21 mars 2018

### Délibération n°7/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 14 mars deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 21 mars deux mille dix-huit, en session ordinaire à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

BRUHAT Pascal	BERNARD Françoise
PETEL Gilles	HEALY Bénédicte
DEMERE Jean-François	BUCHE Jean-Pierre
SALLES Daniel	

**Suppléants présents :**

FEDERSPIEL Hélène	HENRION Colette
ARDOUREL Sylvie	BLANCHAMP Gérard
DUPECHER Pierre	DUMAS Olivier

**Titulaires excusés :**

BRANLARD Gérard

**Suppléants excusés :**

LANGUILLE Fabienne

**Représentation :**

En l'absence de M. BRANLARD son suppléant M. Olivier DUMAS a un droit de vote

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	7	1			8	8		

### **Objet : Décisions budgétaires – Adoption du Compte Administratif 2017**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;**

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du SEAT de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

## BUDGET PRINCIPAL

### INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	68 536,92
Recettes d'investissement	43 181,76
Résultat d'investissement de l'exercice	- 25 355,16
Report de résultat N-1	105 591,53
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	80 236,37

### FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	63 883,44
Recettes de fonctionnement :	35 035,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 28 848,44
Report de résultat N-1	25 635,57
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	- 3 212,87

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2017 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Comité Syndical :

- **Adopte** le Compte Administratif 2017,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
M. Jean-Pierre BUCHE

